

## EDITO

Un nouveau produit de lutte contre les campagnols a été homologué. Il s'agit du Ratron, à base de phosphore de zinc. Il se présente sous la forme d'appâts secs prêts à l'emploi. Nous attendons encore de connaître le circuit de distribution choisi par la société qui fabrique ce produit en Allemagne. L'on sait déjà qu'il devra être appliqué en basse densité (dose maximum autorisée : 2Kg/ha/an), comme les autres méthodes de lutte pour être efficace.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller à la Chambre d'agriculture ou dans le réseau des FREDON pour davantage d'information. Dans certains départements du Massif central des réunions ou des démonstrations sont organisées sur la problématique du campagnol.

Tony Cornelissen,  
Président du SIDAM

Octobre 2017

## Sommaire :

- **Succès des journées de démonstration « décompacteurs et autres moyens de lutte contre le campagnol terrestre – page 1**
- **Informations FMSE et homologation du phosphore de zinc – page 2**
- **Des zones pilotes sur l'Aubrac et en Corrèze – page 3**
- **Recherche fondamentale – page 3**
- **Campagnols et agriculture biologique, lutte contre le campagnol dans les Hautes-Pyrénées et BSV– page 4**

### Des journées de démonstration « décompacteurs et autres moyens de lutte contre les campagnols terrestres »

Les 11 et 12 octobre 2017, des journées d'information et de démonstration de matériel de lutte contre le campagnol ont réuni chacune plus d'une cinquantaine de personnes. Ces manifestations, portées par la FRCUMA Auvergne-Rhône-Alpes, ont été organisées en partenariat par les FDCUMA, les FDGDON et les Chambres d'agriculture 15 et 63 et le SIDAM.

La DRAAF et la FDGDON locale ont présenté le panel des outils de lutte existants, y compris le nouveau produit à base de phosphore de zinc (Ratron) qui va être prochainement commercialisé. La Chambre d'agriculture a également abordé la question de la régénération des prairies touchées par les rats

taupiers. Ensuite, les participants se sont retrouvés autour du matériel (décompacteur Herbasol d'Actisol, décompacteur Cultiplow d'agrisem, semoir SimTech et herse de prairie Jurane).



Tauves, le 12/10/2017 – Crédit photo FRCUMA AuRA

## FMSE – INDEMNISATION DES MOYENS DE LUTTE



*Le FMSE permet d'indemniser les pertes subies par les agriculteurs lors de crises sanitaires ou environnementales.*

### Programme d'indemnisation des moyens de lutte contre les campagnols 2017

Les paiements du FMSE pour la première campagne d'indemnisation des moyens de lutte, initialement prévus fin octobre, vont finalement s'échelonner entre fin octobre 2017 et fin janvier 2018. Les exploitations qui ont finalisé leur demande d'indemnisation vont, soit recevoir le paiement directement, soit un courrier du FMSE pour obtenir des justificatifs supplémentaires.

La deuxième campagne FMSE pour l'indemnisation des moyens de lutte contre les campagnols vient de s'achever. Les agriculteurs ayant lutté entre le 25 octobre 2016 et le 25 octobre 2017 pourront solliciter une aide du FMSE, à condition d'avoir signé un contrat ou un engagement de lutte et de fournir les justificatifs nécessaires. Le barème d'indemnisation du FMSE pour cette deuxième campagne « 2017 », ne devrait pas prendre en charge la herse mais revaloriserait l'application de bromadiolone.

### Contrats de lutte 2018

Le programme « 2018 » du FMSE pour l'indemnisation des coûts de la lutte contre les campagnols débutera le 26 octobre 2017. A partir de cette date, les agriculteurs devront signer un contrat de lutte avec la FREDON ou FDGDON pour être éligible.

Les FREDON des différentes régions du Massif Central pourront proposer des versions légèrement différentes de contrats de lutte :

- En Auvergne, la FREDON proposera un contrat avec la mise en place de réunions collectives uniquement avec une journée de formation.
- Dans le Limousin, la FREDON souhaite proposer un diagnostic individuel suivi de réunions collectives.

- En Occitanie, les partenaires doivent encore se mettre d'accord sur le contenu précis du contrat.

Le SIDAM et la COPAMAC se mobilisent pour maintenir le coût des contrats le plus faible possible ainsi que leur acceptabilité.

## EXPERIMENTATIONS / RECHERCHE-ACTION

*Plusieurs expérimentations ont été mises en place sur des territoires pilotes, directement sur les exploitations, pour tester de nouveaux moyens de lutter contre les campagnols terrestres.*

### Un nouveau produit de lutte à base de phosphore de zinc homologué

Utilisé depuis plusieurs années en Allemagne pour lutter contre le campagnol des champs, le Ratron a été testé avec succès sur campagnol terrestre en Auvergne en 2016 et a obtenu une homologation de l'ANSES le 15 septembre 2017. Le réseau de distribution sera prochainement communiqué par la société qui fabrique le Ratron.



Au contact de l'acidité des sucs gastriques dans l'estomac, le phosphore de zinc dégage un gaz toxique : la phosphine, ce qui conduit à la mort du rongeur sans incidence sur les prédateurs qui consommeraient le cadavre.

Le produit existera sous deux formulations Ratron GW (grains) et Ratron GL (lentilles). Les deux se présentent sous la forme d'appâts empoisonnés prêts à l'emploi. Ces formulations présentent beaucoup moins de danger pour l'applicateur, comparées aux préparations utilisées dans les années 1970 mais ce produit sera réservé aux agriculteurs titulaires du certiphyto. Les grains devront être enfouis et appliqués en basse densité. La dose limite réglementaire est de 2Kg/ha/an.

Des expérimentations seront prochainement mises en place pour en savoir davantage sur l'efficacité et la mise en œuvre des deux formulations.

## PNR Aubrac : des groupes d'agriculteurs se sont réunis pour élaborer un plan d'actions de lutte

Le comité de préfiguration du PNR Aubrac a commencé à réunir les agriculteurs des zones pilotes pour élaborer des plans d'action de lutte.

Les partenaires (Chambres d'agriculture et FREDON ou FDGDON des départements concernés) participent à ce projet et apportent leurs compétences aux agriculteurs volontaires des zones pilotes.

Le futur PNR et les agents FREDON ou FDGDON ont effectué des comptages pour évaluer les populations de campagnols et de taupes avant la mise en place des actions. L'objectif est également de cibler les zones prioritaires, en concertation avec les éleveurs.

Dans leur plans d'actions, certains groupes d'agriculteurs veulent mettre en place des chantiers de lutte collectifs, d'autres se former à l'utilisation de produits phytosanitaires ou au gaz PH3.



## Diagnostic multipartenaires en Corrèze

La Chambre régionale Nouvelle-Aquitaine a coordonné un projet lié au campagnol avec des financements Ecophyto II. L'objectif est de mobiliser différentes parties prenantes (FREDON, Chambre départementale d'agriculture, SEPOL et coopératives) afin de proposer aux agriculteurs des zones pilotes un plan d'action de lutte contre les campagnols.

Deux des 3 zones pilotes du projet sont situées en Corrèze, où des journées techniques seront organisées les 8 et 9 novembre 2017 à Voutezac et Saint-Privat.

Pour en savoir plus :

<http://www.poitou-charentes.chambagri.fr/liste-des-actualites-cra/detail-dune-actualite-cra/backPID/3093/actualite/journee-technique-campagnols-les-8-et-9-novembre-2017.html>

## Causes du déclin : début des autopsies de campagnols cet automne

L'objectif de ce travail est de « caractériser les facteurs de régulation des populations de campagnol terrestre, notamment ceux entraînant le déclin ».

Un technicien a été embauché à VetAgroSup pour travailler spécifiquement sur ce projet. Les premières campagnes de prélèvements de terrain démarrent donc cet automne. Une campagne de prélèvement de plus grande ampleur aura lieu au printemps. En effet, d'après le modèle des chercheurs, c'est au printemps que l'on sait si le déclin est engagé ou pas.

Ce projet de recherche est en lien avec la thèse de Petra Villette menée en Franche Comté. Elle s'est également intéressée aux déterminants de la phase de déclin des populations cycliques de campagnol terrestre, et plus spécifiquement aux bactéries. Elle a mis au point une méthode d'extraction des pathogènes. Les premiers résultats disponibles montrent qu'il est nécessaire d'étudier plusieurs organes pour identifier les différentes bactéries présentes dans l'organisme des campagnols. Elle soutiendra sa thèse le 15 décembre à Besançon et dévoilera d'autres résultats à cette occasion.

Le protocole établi dans le cadre de cette thèse et les conclusions seront utiles aux travaux par VetAgroSup à Clermont-Ferrand.

## Nouvelles molécules campagnolicides écocompatibles

L'objectif de ce travail est de trouver de nouvelles molécules (anticoagulants) ayant moins d'impacts sur la faune non cible que la bromadiolone.

VetAgroSup a commencé à mener des analyses in vitro sur des prélèvements de campagnols de Franche Comté et d'Auvergne. Les premiers résultats montrent que la recombinaison des molécules d'anticoagulants permettrait de maintenir l'efficacité sur les campagnols tout en diminuant l'impact sur les prédateurs. Ces résultats restent à confirmer sur d'autres profils génétiques et sur des campagnols vivants.

## LA LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les éleveurs en agriculture biologique sont souvent démunis face au campagnol terrestre. Le seul moyen de lutte directe autorisé est le piégeage. Cette méthode est cependant très chronophage et par conséquent extrêmement difficile à mettre en œuvre dans des exploitations de plus en plus grandes où la main d'œuvre diminue. Des moyens de lutte alternatifs peuvent être mis en place à basse densité (travail du sol, favoriser la prédation notamment) mais ne donnent actuellement pas satisfaction et conduisent parfois à abandonner toute lutte.

Le SIDAM, la COPAMAC et la FRSEA Massif Central sollicitent une dérogation pour l'utilisation ponctuelle de PH3 auprès de l'INAO pour les communes concernées par un arrêté de lutte obligatoire.

*Pour en savoir plus : les Chambres d'agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont publié une fiche sur la thématique des campagnols en agriculture biologique. Cette note peut être téléchargée sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Ain : <http://rhone-alpes.chambagri.fr/CDA01/portail/agriculture-biologique>*

## LA LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS DANS LES PYRENEES

Le Massif Central et le Massif du Jura sont les principales zones ravagées par les campagnols terrestres. Cependant, d'autres territoires sont concernés par la présence de ce ravageur. Dans les Pyrénées, notamment, le campagnol se développe. D'ailleurs la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées souhaite mettre en place une stratégie de lutte départementale contre le campagnol et a accueilli un stagiaire pour cela.

La Chambre d'agriculture et la FDGDON de ce département accompagnent déjà trois groupes d'agriculteurs mais elles sont sollicitées par d'autres secteurs pour mettre en place des plans de lutte hors de la zone du Parc National des Pyrénées.

Pour cela, la méthodologie proposée s'appuie sur des critères agricoles et paysagers ainsi que sur la motivation des agriculteurs. Il semble également nécessaire de mobiliser de nouvelles sources de financement et de développer une FDGDON plus autonome pour mieux organiser la lutte.

### Liens vers les derniers BSV (Bulletins de Santé du Végétal) prairies ou « flash campagnols » dans le Massif Central

- BSV prairie Auvergne (octobre 2017)

<http://www.fredon-auvergne.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal.html>

- BSV prairie Limousin (juillet 2017)

<http://www.fredon-limousin.fr/bsv-prairies/>

- BSV Prairie Bourgogne (juillet 2017)

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Prairies>

- BSV Prairies Lozère (octobre 2016)

<http://www.languedocroussillon.chambagri.fr/commun/bsv-prairies.html>

- Flash campagnols Rhône-Alpes (juin 2017)

<http://www.fredonra.com/2017/06/13/flash-campagnol-n%20b05-2017/>

BSV Prairie Midi-Pyrénées (juillet 2016)

<http://www.mp.chambagri.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal,1705.html>

**Contact :** Viviane Thévenot

Animation et coordination de la lutte contre le campagnol terrestre dans le Massif Central

**SIDAM**

9 allée Pierre de Fermat

63170 AUBIERE

Tél. : 04 73 28 78 33

[sidam@aura.chambagri.fr](mailto:sidam@aura.chambagri.fr)

<http://www.sidam-massifcentral.fr>

